

## **Thème 1 (LPPR)**

### *Intervention SNESUP-FSU*

Au vu des rapports préparatoires et du discours du président de la République lors des cérémonies anniversaires du CNRS le 26 novembre dernier, le SNESUP et le SNCS éprouvent les plus grandes inquiétudes quant au contenu du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), même si ce dernier n'a pas encore été rendu public dans son intégralité (ce devrait être le cas en février prochain).

L'effort budgétaire qui pourrait l'accompagner risque fort de se payer d'atteintes intolérables à nos statuts, d'une dégradation de nos conditions de travail et d'une augmentation de la précarité. Plusieurs mesures envisagées (les contrats de projet, les tenure-track, la modulation des services, etc.) sont purement et simplement inacceptables. Sous prétexte d'accroître « l'attractivité des carrières », c'est en fait une dose supplémentaire de concurrence entre les chercheur.e.s, entre les équipes et les établissements qui nous est proposée. De ce point de vue, le projet de LPPR s'inscrit bien dans le prolongement de la loi de transformation publique que nous avons combattu ensemble. Qui plus est, les défauts actuels de l'organisation de la recherche publique (la place trop importante des appels à projet pilotés par l'ANR au détriment du financement récurrent des équipes de recherche, le CIR, etc.) seront vraisemblablement accentués.

Pour autant, le principe d'une loi de programmation budgétaire ne doit pas être remis en cause. La France est aujourd'hui au 13<sup>e</sup> rang mondial quant au nombre de chercheurs par million d'habitants ; face à ce qui s'apparente à un « décrochage », il y a urgence à préserver et à développer notre potentiel de recherche. Or, le financement public de la recherche stagne à environ 0.75 % du PIB ; il est donc loin d'être à la hauteur des enjeux, en particulier ceux liés à la transition environnementale et climatique : une remise à niveau s'accompagnant d'un plan de recrutement pluriannuel et s'appuyant sur une programmation budgétaire est donc nécessaire.

Pour ces raisons, et bien que nous ayons de sérieux arguments pour critiquer ce projet, nous ne pouvons nous associer à la motion n°1 (FU) qui - en appelant de manière sèche à son retrait - remet en cause le principe même d'une programmation budgétaire. Le SNESUP et le SNCS appellent donc à rejeter cette motion. A ce stade, et malgré le retard pris par le gouvernement, une autre loi de programmation demeure possible ; une autre loi de programmation est souhaitable - c'est ce que nos collègues attendent de leurs organisations syndicales.